

## DIPLOME D'ETAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

100% de réussite au diplôme d'état en 2020

<p><b>Diplôme</b> Diplôme d'état de niveau 6 Grade Licence Fiche RNCP34824</p>	<p><b>Le métier</b> L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles. L'assistant de service social intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif. Il instaure une relation visant à favoriser la participation des personnes dans l'accompagnement social individuel et collectif. Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision, qui tiennent compte de la loi, des politiques sociales et de l'intérêt des personnes. Les assistants(es) de service social et les étudiants(es) se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à l'article L411-3 du Code de l'action sociale et des familles</p>
<p><b>Pré-requis</b> Baccalauréat ou Diplôme de niveau 4 inscrit au RNCP ou Validation des Acquis Professionnels</p>	<p><b>Objectifs</b> La pratique du travail social suppose la maîtrise de certains savoirs, ainsi que le développement d'un ensemble de capacités, d'aptitudes, de savoir-faire, de compétences à la fois spécifiques et transversales, nécessaire à l'exercice conscient et autonome des professions sociales.  La formation des assistants de service social dispensée à l'IRDT intègre une double nécessité celle de doter les étudiants d'outils, de techniques, de références et d'expériences pratiques leur permettant de développer les compétences professionnelles inhérentes au métier et de les préparer au diplôme d'État d'Assistant de Service Social.</p>
<p><b>Lieu de formation</b> IRDT 6 rue Ernest Caveland Troubiran – 97300 CAYENNE</p>	<p><b>La formation</b> <b>Enseignement théorique</b> : 1740 heures réparties en quatre domaines de formation DF 1 – Intervention professionnelle en travail social – 650 heures DF 2 – Analyse des questions de l'intervention professionnelle en travail social – 574 heures DF 3 – Communication professionnelle en travail social – 248 heures DF 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – 268 heures La formation est structurée en 6 semestres universitaires, valorisée en ECTS (180 ECTS dès l'obtention du diplôme), et organisée en modules.</p>
<p><b>Durée</b> 3 ans 1740h de formation théorique 1820h de formation pratique</p>	<p><b>Formation pratique</b> : 1840 heures organisées en 3 périodes - 280 heures (8 semaines) en première année de formation - 1540 heures (44 semaines) en deuxième et troisième année de formation</p>
<p><b>Voie d'accès</b> En formation initiale En formation continue Par la VAE</p>	<p><b>Le travail personnel</b> : d'un volume de 1680 heures sur le cycle de formation, le travail personnel est une donnée non négligeable qui fixe l'engagement et l'implication dans les apprentissages. <b>Méthode pédagogique</b> : La pédagogie active de l'alternance intégrative, demande une forte implication des apprenants. Elle leur permet d'acquérir les capacités relationnelles et professionnelles nécessaires à l'exercice de cette profession. Une partie de la formation pourrait se réaliser en FOAD (Formation Ouverte et A Distance)</p>
<p><b>Tarif et modalités de financement</b> Frais d'admission : 95€ Frais d'inscription : 310€/an  En formation initiale ou pour les demandeurs d'emploi <b>le coût pédagogique est intégralement pris en charge par la CTG</b>  En formation continue et VAE le coût peut être accompagné dans le cadre du plan de développement des compétences de votre employeur ou de votre CPF  Coût de la formation : sur demande</p>	



	<p><b>Modalités de certification :</b> Elles sont définies par l'<a href="#">arrêté du 22 août 2018</a> relatif au diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social et plus particulièrement dans l'annexe V référentiel de certification.</p> <p><b>Les conditions d'admission</b></p> <p>La sélection à l'entrée en formation se fait sur étude du dossier et entretien d'admission</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Vous êtes lycéens et futurs bacheliers, étudiants en réorientation âgés de -26 ans et en continuum d'études vous devez vous pré-inscrire sur la plateforme Parcoursup</li><li>- Vous êtes salariés, demandeurs d'emploi, vous devez vous pré-inscrire auprès de l'IRDTS.</li></ul>
--	--

\*Personnes en situation d'handicap, nous contacter pour tout besoin éventuel d'adaptation

**Pour nous contacter :**

IRDTS - 6 rue Ernest CAVELAND - TROUBIRAN - 97300 CAYENNE

Tel. 05 94 25 34 88 – Email : [contact@irdts.org](mailto:contact@irdts.org) – [www.irdts.org](http://www.irdts.org)